



Emova Group

Exercice clos le 30 septembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

ERNST & YOUNG et Autres



Emova Group

Exercice clos le 30 septembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Emova Group,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Emova Group relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note « Impôts différés » de l'annexe des comptes consolidés expose les règles de comptabilisation des actifs d'impôts relatifs à des déficits fiscaux reportables ainsi que les principales estimations comptables retenues par la direction. Nos travaux ont consisté à contrôler ces principes comptables ainsi que les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de ces actifs. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné le caractère approprié de ces estimations et des informations fournies dans cette note de l'annexe.

La note « Ecart d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés expose les modalités appliquées en matière d'évaluation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles. Nos travaux ont consisté à contrôler les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition telles qu'exposées dans cette note, apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés et vérifier les calculs effectués par votre société. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné le caractère approprié de ces estimations et des informations fournies dans cette note de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;



- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 16 janvier 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Romain Lancner



4.1 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Pour l'exercice clos au 30 septembre 2022

1. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Libellé - k€	Notes	30/09/2022	30/09/2021
Chiffre d'affaires	7	32 272	29 748
Achats consommés		-8 673	-8 586
Charges de personnel		-10 661	-9 842
Charges externes		-4 801	-6 164
Impôts et taxes		-419	-390
Dotations aux provisions		-187	-263
Dotations aux amortissements		-3 303	-2 561
Autres produits et charges d'exploitation		-124	83
Résultat opérationnel courant		4 105	2 026
Autres produits et charges opérationnels	8	-1 987	-1 467
Résultat opérationnel		2 118	558
Coût de l'endettement financier brut	9	-906	-396
Coût de l'endettement financier net		-906	-396
Autres produits et charges financiers		238	207
Charge d'impôt	10	-152	-47
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	16	0	16
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		1 298	339
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	11	-501	-168
Résultat net		798	171
Dont :			
Part du groupe		798	122
Part hors groupe		-1	49
Résultat net par action (en euros)	12	0,09	0,01
Résultat net dilué par action (en euros)	12	0,09	0,01

TABLEAU DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

Libellé - k€	Notes	30/09/2022	30/09/2021
Résultat net consolidé de l'exercice		798	171
Ecarts actuariels sur indemnité de départ à la retraite			
Eléments non recyclables en résultat			
Variation des écarts de conversion			
Eléments recyclables en résultat		0	0
Résultat global consolidé		798	171
Dont :			
Part du groupe		798	122
Part hors groupe		-1	49

2. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

ACTIF

Libellé - k€	Notes	30/09/2022	30/09/2021
Ecart d'acquisition	13	30 643	25 297
Immobilisations incorporelles	14	26 851	26 827
Immobilisations corporelles	15	1 349	1 402
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de locations	14	4 602	3 846
Participations entreprises associées	16	85	85
Autres actifs financiers	17	628	939
Autres actifs non-courants	18	2 256	1 795
Actifs d'impôts non courants		1 414	346
Total actif non courants		67 827	60 535
Stocks et en-cours		744	702
Clients et comptes rattachés	19	2 018	2 854
Autres actifs courants	20	11 733	11 478
Trésorerie et équivalent de trésorerie	21	1 085	220
Total actif courants		15 579	15 255
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	22	115	115
Total ACTIF		83 521	75 905

PASSIF

Libellé - k€	Notes	30/09/2022	30/09/2021
Capital		27 083	25 000
Primes liées au capital		14 449	16 532
Réserves		-7 347	-7 643
Titres en autocontrôle		-50	
Résultat de l'exercice		798	122
Capitaux propres - part du groupe		34 933	34 011
Intérêts minoritaires		588	589
Total capitaux propres		35 521	34 600
Provisions pour retraites et autres avantages		238	358
Provisions non courantes	23		12
Passif d'impôts non-courant		367	1 600
Emprunts et dettes financières non courants	24	17 693	9 282
Dettes locatives à long terme	24	2 697	2 348
Autres passif non courants	25	6 098	5 216
Total passif non courants		27 092	18 816
Fournisseurs et comptes rattachés	26	5 650	5 992
Emprunts à court terme	21	1	30
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	24	2 173	3 520
Dettes locatives à court terme	24	1 942	1 502
Passif d'impôt courants		52	0
Provisions courantes	23	729	694
Autres passifs courants	26	10 348	10 737
Total passif courant		20 893	22 475
Passif non courants détenus en vue de la vente & activités abandonnées	22	15	15
Total PASSIF		83 521	75 905

3. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Libellé - k€	30/09/2022	30/09/2021
Résultat net consolidé	798	171
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions	3 280	2 574
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	152	47
-/+ Plus et moins-values de cession	-12	454
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0	-16
Capacité d'autofinancement	4 218	3 230
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité	-1 960	2 034
+/- impôts versé	-222	6
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	2 036	5 270
- Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 165	-1 596
+ Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	57	250
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	0	-845
+/- Incidence des variations de périmètre	-3 820	-1 945
+/- Variation des prêts et avances consentis	339	-8
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-4 589	-4 144
- Versées par les actionnaires de la société mère	0	2
+/- Autres flux liés aux opérations sur des instruments de capitaux propres	174	130
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	12 500	2 860
- Remboursements d'emprunts	-9 226	-3 897
= FLUX NET de TRESORERIE LIE aux OPERATIONS de financement	3 447	-905
+/- Incidence des variations des cours des devises	0	0
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	894	221
TRESORERIE D'OUVERTURE	190	-30
TRESORERIE DE CLOTURE	1 084	190

4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Libellé - k€		Capital	Primes liées au capital	Réserves	Autocontrôle	Résultat de l'exercice	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres hors groupe
Situation nette au	30 septembre 2020	24 998	16 532	-7 677		-93	33 760	539
Affectation du résultat N-1				-93		93		
Var. de capital en numéraire et souscrip		2					2	
Résultat						122	122	49
Autres augmentations / diminutions				130			130	
Ecart de conversion - Effet de change				-3			-3	
Situation nette au	30 septembre 2021	25 000	16 532	-7 643		122	34 011	589
Affectation du résultat N-1				122		-122		
Var. de capital en numéraire et souscrip		2 083	-2 083					
Résultat						798	798	-1
Rémunération fondées sur des instruments de capitaux propres				174			174	
Titres en autocontrôle					-50		-50	
Situation nette au	30 septembre 2022	27 083	14 449	-7 347	-50	798	34 933	588

5. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 1 – INFORMATIONS GENERALES

Emova Group (le « Groupe ») est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance de droit français dont le siège social est situé 23, rue d'Anjou – 75008 Paris.

Emova Group a pour activités principales le développement des réseaux de franchise des enseignes Monceau Fleurs, Happy, Cœur de Fleurs/Rapid'Flore et Au Nom de la Rose et la fourniture des services associés (approvisionnement en fleurs, plantes, accessoires, animation, formation, marketing et communication), ainsi que le déploiement digital par le biais de ses sites marchands en propre et de la conclusion de partenariats digitaux.

Les états financiers consolidés au 30 septembre 2022 présentés ont été arrêtés lors de la séance du 29 décembre 2022 par le Directoire.

Le modèle économique du Groupe repose sur 7 sources de revenus :

- Les redevances sur le chiffre d'affaires « B to C » des magasins aux 4 enseignes (12%) dans le cadre d'un

contrat de franchise d'une durée de 7 ans en moyenne renouvelable ;

- Les redevances de publicité nationale (5%) ;
- Les commissions versées par les fournisseurs référencés sur les achats effectués par les magasins à l'enseigne (9%) ;
- Les droits d'entrée sur les opérations de développement (créations et successions) (1%) ;
- Le chiffre d'affaires des magasins en propre (61%) ;
- Les ventes en ligne réalisées par l'intermédiaire des sites marchands en propres (5%) ;
- Les ventes de fleurs et plantes réalisées par la centrale d'achats EMP (4%) ;
- Les autres revenus incluant notamment les revenus de formation (4%).

Au 30 septembre 2022, le nombre de boutiques en propre est de 56 (toutes situées en France), quand les réseaux franchisés sont composés de 278 magasins en France et à l'international, soit un total de 334 magasins.

Le volume d'affaires des enseignes du Groupe correspondant au chiffre d'affaires réalisé par les magasins (franchisés ou non) de chaque réseau, est présenté ci-dessous :

En M€ - Exercice clos au 30 septembre 2022	30/09/2022	30/09/2021	Variation	%
Volume d'affaire sous enseigne*	125,5	127,4	-1,9	-1,5%
dont succursales	19,4	14,5	4,9	33,8%
dont franchises	104,4	110,8	-6,4	-5,8%
dont franchises France	94,9	100,1	-5,2	-5,2%
dont franchises Internationales	9,5	10,7	-1,2	-11,2%
dont e-commerce	1,7	2,1	-0,4	-19,0%

* Le volume d'affaires sous enseigne est un indicateur financier non-IFRS. Il correspond au chiffre d'affaires réalisé par les magasins de chaque réseau (franchisés, succursales et e-commerce). Ce chiffre d'affaires ne prend pas en compte les revenus générés par Emova Market Place (centrale d'achat).

Le développement du groupe s'appuie sur 4 marques aux positionnements clairement établis :

- 4 marques complémentaires,
- 4 positionnements distincts,
- 4 cibles de consommateurs,
- 4 profils de franchisés,
- 4 niveaux d'investissement.



	MONCEAU	Cœur de fleurs	AU NOM DE LA ROSE	happy
Positionnement	<p>Généraliste La référence florale N°1 en PdM et notoriété</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élégance intemporelle, achat sûr • Offre et expérience client généreuses • Category captain (tendances, services,...) 	<p>Généraliste Le 'good-deal' floral</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enseigne de proximité • Simplicité de l'offre • Accessibilité prix 	<p>Spécialiste Le créateur floral</p> <ul style="list-style-type: none"> • Spécialiste des roses • Haut niveau de savoir-faire • Expérience client et partage ++ 	<p>Généraliste Le fleuriste tendance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au cœur de la tendance • Offre simple, accessible, surprenante • Générateur de bonne humeur
Magasin & Equipe	<p> Compact 50m² Classique 100m² Marché floral > 200m² </p> <ul style="list-style-type: none"> • Hub des parcours phytiaux • Magasin ouvert, scénographie ++ <p>Toute France</p>	<p> Format unique 70-90m² </p> <ul style="list-style-type: none"> • Merchandising lisible, direct et efficace. • Fun to watch et créateur d'envies <p>Province</p>	<p> Corner Boutique 30-50m² </p> <ul style="list-style-type: none"> • Un lieu unique, inattendu, atypique. • Un spot 'remarquable' de son quartier <p>Paris & grandes métropoles</p>	<p> Boutique 50-70m² </p> <ul style="list-style-type: none"> • Design noir épuré, un concept loin des codes des fleuristes • Un merchandising détournant les codes produits (Packaging, création, couleur...) <p>Paris & grandes métropoles</p>
Offre & prix	<p>Fleurs, plantes et déco</p> <ul style="list-style-type: none"> • Largeur + / profondeur + • Assortiment (gamme/prix) adapté au quartier • Meilleur rapport qualité / prix / style 	<p>Fleurs & plantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Largeur + / profondeur - • Prêt à emporter 	<p>Fleurs & déco</p> <ul style="list-style-type: none"> • Largeur - / profondeur + • Création artisanale 	<p>Fleurs & plantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Largeur + / profondeur - • Prêt à emporter
Expérience client & Services	<ul style="list-style-type: none"> • Du libre service à la création à la demande • Pionnier sur les nouveaux services • Full services phytiaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Libre-service • Principaux services disponibles 'sur catalogue' • Click & Collect et ship-from-store 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil expert et plaisir de faire découvrir • Services sur-mesure & expérientiels • E-commerce & digital branding 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil tendance, faire découvrir la fleur autrement • Principaux services disponibles 'sur catalogue'

NOTE 2 – PRINCIPES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après.

A. DECLARATION DE CONFORMITE

Le Groupe est coté sur le marché Euronext Growth de Paris depuis le 7 décembre 2007.

Il a choisi d'opter pour les normes IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés conformément à l'ordonnance n° 2004-1382 du 20 décembre 2004 qui a modifié l'article L. 223-24 du Code de Commerce à compter de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-financial-statements. Il intègre les normes internationales qui comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les états financiers consolidés d'Emova Group au 30 septembre 2022 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date de clôture de ces états financiers et d'application obligatoire à cette date.

Ils ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore, à la date de clôture, qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB (International Accounting Standards Board) et à l'IFRIC.

Les principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 30 septembre 2021, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- amendement à IFRS 3 : « Définition d'une entreprise » ;
- amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 : « Réforme des taux d'intérêts de référence » ;
- amendements à IAS 1 et IAS 8 : « Définition du terme significatif » ;
- amendements des références au cadre conceptuel des normes IFRS ;
- amendements à IFRS 16 : « Allègements de loyer liés à la COVID-19 » ;
- amendements à IFRS 2 : « Paiement fondé sur des actions ».
- décision IFRIC - IAS 19 : « Attribution des avantages aux périodes de service ».

Ces nouvelles normes n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés annuels.

B. BASES DE PREPARATION

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations et des hypothèses ont été faites. Elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

B.1 Changement de présentation

- Néant

B.2 Correction d'erreur

- Néant

C. PRINCIPES GENERAUX DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Emova Group et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Le contrôle existe lorsqu'Emova Group a la capacité d'utiliser le pouvoir qu'elle détient sur l'entité pour influencer sur sa rentabilité.

La date de prise de contrôle est donc celle à partir de laquelle aucune décision stratégique ne peut être prise sans l'accord préalable du Groupe.

La liste des principales sociétés consolidées du Groupe et leur méthode respective de consolidation est disponible en Note 3.

Les états financiers des filiales significatives sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, et sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les soldes et flux intra-groupes ainsi que les résultats internes sont éliminés en totalité.

Le critère de classification des actifs et passifs du Groupe, en « courant » ou en « non-courant » au bilan, est la durée du cycle opérationnel des contrats et, à défaut de concerner les contrats, leur maturité est classée selon une période inférieure ou supérieure à 12 mois.

D. REGLES ET METHODES D'ESTIMATION

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les principes généraux des IFRS : image fidèle, continuité d'exploitation, méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, importance relative et regroupement. La méthode du coût d'acquisition est appliquée pour tous les actifs à l'exception des actifs financiers et des instruments financiers dérivés évalués à leur juste valeur. Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

L'élaboration des états financiers conformément aux normes IFRS requiert l'utilisation d'un certain nombre d'estimations comptables. Les domaines ayant nécessité un degré de jugement ou de complexité, ou reposant sur des hypothèses et des estimations essentielles, sont présentés dans les paragraphes suivants.

La continuité d'exploitation sur les 12 prochains mois à compter du 1er octobre 2022 s'appuie sur la progression des flux de trésorerie d'exploitation, le maintien des lignes de découvert et des concours bancaires d'Emova Holding existants.

A) UTILISATION D'ESTIMATIONS

Dans le cadre de la préparation des comptes consolidés, le Groupe peut être amené à recourir à des hypothèses et des estimations pouvant influencer sur l'évaluation et la présentation de certains actifs ou passifs dans ses comptes à la date d'arrêté des comptes consolidés, ainsi que sur les produits ou charges de l'exercice. Ces estimations pourraient devoir être révisées en cas de changements dans les circonstances et les hypothèses sur lesquelles elles étaient fondées, ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. En conséquence, le résultat réel de ces opérations peut différer de ces estimations.

Les principales sources d'estimations et de jugements comptables concernent :

- L'estimation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des actifs incorporels (Note 13)
- La mesure des actifs d'impôts résultant des déficits fiscaux reportables (Note 10 b)
- La capitalisation des frais de développement liés à la construction des plateformes e-commerce et centrale d'achat (Note 2 g)
- L'appréciation de l'exposition éventuelle du Groupe dans le cadre de litiges avec des tiers

B) TRANSACTIONS EN DEVICES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

- Transactions en devises

Les opérations en devises étrangères sont converties en monnaie de compte sur la base du taux de change à la date de transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont convertis en monnaie de compte sur la base du taux de change du jour de la clôture. Les écarts de change sont enregistrés directement en résultat, à l'exclusion des écarts de change sur les comptes de trésorerie qualifiés d'opérations de couverture de flux futurs et des couvertures d'investissement net en devises.

- Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes de résultat des sociétés étrangères sont convertis en euros au taux de change moyen de l'exercice alors que leurs bilans sont convertis au taux de change à la date de la clôture. Les différences de conversion ainsi constatées sont postées directement dans les capitaux propres dans la rubrique « réserves de conversion ».

C) REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les actifs et passifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont enregistrés suivant la méthode de l'acquisition, les actifs et passifs étant évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel non affecté est comptabilisé le cas échéant en écarts d'acquisition (« goodwill »). Ceux-ci ne sont pas amortis, conformément à la norme IFRS 3 révisée.

D) RESULTAT NET DES ACTIVITES ABANDONNEES

Conformément à la norme IFRS 5, le résultat net des activités abandonnées est inscrit sous cette rubrique. Les activités abandonnées représentent une ligne d'activité, une région géographique complète ou des magasins en cours de cession.

E) RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, sous déduction des actions auto-détenues.

F) ECART D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition constaté à l'occasion d'une prise de participation est calculé par différence entre le prix d'acquisition et la quote-part des capitaux propres retraités, après affectation aux actifs et passifs identifiables, dès lors que cette procédure est appropriée.

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés à leur coût, diminué du cumul des pertes de valeurs. Ils sont affectés aux UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Deux UGT ont été définies par le Groupe :

- L'UGT « Services » comprend l'activité de franchiseur multi-enseignes pour les marques : Monceau Fleurs, Happy, Cœur de Fleurs et Au Nom de la Rose ainsi que les activités e-commerce et centrale d'achats du groupe.
- L'UGT « Magasins » comprend l'activité « vente au détail » des produits sur plusieurs points de vente à destination d'une clientèle de particuliers.

Les écarts d'acquisition et les marques ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test permet de déterminer si leur valeur nette comptable n'excède pas leur valeur de recouvrement de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ils se rattachent. Cette comparaison s'effectue en allouant les écarts d'acquisition à des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou des groupes d'UGT qui correspondent aux activités du Groupe, produisant des flux de trésorerie autonomes. La valeur de recouvrement est déterminée à partir du montant le plus élevé du prix de cession et de la

valeur d'usage des UGT. Cette dernière correspond à l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de ces UGT.

G) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

- Frais de recherche et développement générés en interne

Les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice sur lequel elles sont encourues. Conformément à la norme IAS 38, les dépenses d'un projet de développement sont immobilisées, si et seulement si les conditions suivantes sont simultanément remplies :

- Les projets sont clairement identifiés ;
- Les coûts de chaque projet sont individualisés et leur suivi est réalisé de manière fiable ;
- La faisabilité technique et industrielle du projet est démontrée ;
- Le Groupe a la capacité technique et financière de réaliser les projets ;
- Le Groupe a la volonté réelle de terminer les projets puis d'utiliser ou de commercialiser les produits issus des projets ;
- Il existe un marché potentiel pour la production issue de ces projets ou son utilité en interne est démontrée.

Les frais de développement capitalisés en lien avec la construction des plateformes e-commerce et centrale d'achats sont amortis sur une période de dix ans.

- Concessions, brevets et marques

Les marques et enseignes sont inscrites à l'actif à la valeur déterminée lors de l'acquisition. Des tests de pertes de valeur sont pratiqués annuellement selon la méthodologie présentée en notes 13 et 14.

H) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs reviendront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, ou leur juste valeur pour celles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises.

En application de la norme IAS 16, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un des composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte. Les taux d'amortissements généralement pratiqués sont les suivants :

Constructions	10 à 50 ans
Machines et équipements	De 6 à 10 ans
Matériel de bureau	De 5 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 7 ans
Matériel informatique	De 3 à 5 ans

La valeur résiduelle de l'actif, lorsqu'elle est mesurable et significative, a été prise en compte pour la détermination de la valeur amortissable du bien.

Les durées d'utilité sont régulièrement revues par le Groupe en fonction de l'utilisation effective des immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36, lorsqu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur, ces immobilisations font l'objet d'un test de perte de valeur. Le cas échéant, une dépréciation est enregistrée.

I) AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur ou, lorsqu'elle ne peut être évaluée de manière fiable, à leur coût d'origine. Dans ce dernier cas, une dépréciation est comptabilisée si la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur d'origine. Les estimations de réalisation sont calculées par type d'actif financier sur la base de la rentabilité future ou de la valeur de marché de la société considérée et de la situation nette comptable le cas échéant.

- Titres de participation non consolidés

Lors de leur comptabilisation initiale, ces titres sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

A la date de clôture, ces titres sont évalués à leur juste valeur. Les titres faisant l'objet du classement sous cette

rubrique n'étant pas cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie attendus, ou à défaut sur la base de la quote-part de capitaux propres du Groupe dans la société.

- Créances rattachées à des participations

Ce poste comprend des prêts et avances en comptes courants consentis à des sociétés non consolidées ou mises en équivalence.

- Dépôts et cautionnements et autres

Ce poste est principalement constitué des dépôts de garantie et des dépôts sur des comptes séquestres ouverts lors de litiges ou d'arbitrages.

J) STOCKS

Les stocks sont évalués au prix de revient ou à la valeur de réalisation si celle-ci est inférieure. Le prix de revient est principalement déterminé par la méthode FIFO (premier entré-premier sorti).

Des provisions pour dépréciation sont enregistrées lorsque la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à la valeur nette comptable.

K) CREANCES CLIENTS

Les créances et dettes sont évaluées à leur juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances commerciales est constatée en cas de litige pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

Le groupe applique par ailleurs le modèle simplifié tel que défini dans IFRS 9 et enregistre une dépréciation de ses créances clients correspondant à la perte de crédit attendue. Les taux de dépréciation utilisés ont été estimés en fonction des échéances et des retards de paiements des créances, compte tenu des pertes que le groupe a pu constater par le passé. Une analyse des pertes sera conduite annuellement afin d'ajuster éventuellement les taux de dépréciation.

L) TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie regroupe l'ensemble des disponibilités bancaires et des valeurs mobilières de placement qui satisfont les critères suivants : une maturité généralement

inférieure à trois mois, une forte liquidité, une contre-valeur certaine et un risque négligeable de perte de valeur. Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur valeur de marché en fin de période. Toute variation de juste valeur est enregistrée en compte de résultat.

M) AUTO-DETENTION

Les actions d'auto-détention sont présentées en diminution des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les résultats de cession de ces titres sont imputés en capitaux propres et n'ont aucun impact sur le compte de résultat.

N) PROVISIONS

Le Groupe procède régulièrement au recensement et à l'analyse des principaux litiges en cours et constitue, le cas échéant, des provisions comptables jugées raisonnables.

Des provisions sont constituées si et seulement si les critères suivants sont simultanément satisfaits :

- Le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- L'extinction de l'obligation nécessitera probablement une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ;
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable : les provisions sont constituées en fonction de l'estimation du risque encouru ou de la charge estimée sur la base des éléments connus.

- Provisions courantes

Risques sur contrats : ces provisions concernent les contentieux sur contrats.

- Provisions non courantes

Avantages au personnel : le Groupe a contracté différents engagements sociaux, dont il pourra se libérer au moment du ou après le départ des employés qui en bénéficient. Selon les filiales, les principaux engagements dits à prestations définies sont les indemnités de fin de carrière qui seront à verser conventionnellement à la date de départ en retraite.

Pour ces régimes à prestations définies, conformément à la norme IAS 19, les charges sont déterminées par le

Groupe selon la méthode des unités de crédits projetées. Chaque pays définit les principaux paramètres utilisés pour réaliser les calculs actuariels. Il s'agit principalement des variables suivantes : évolution prévisible des rémunérations, espérance de vie, turn-over, taux d'inflation et rendement des capitaux.

Restructuration : dès qu'un plan de restructuration a été décidé et que la décision a été annoncée, celui-ci est planifié et valorisé. Les coûts de restructuration entrant dans le champ d'application de la norme IAS 37 sont alors intégralement provisionnés.

O) IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés sont comptabilisés suivant la norme IAS 12, en utilisant la méthode bilantielle du report variable (utilisation du dernier taux d'impôt futur voté à la date de clôture), pour toutes les différences temporaires existant à la date de clôture, entre les bases comptables et fiscales des actifs et passifs de chaque société du Groupe.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté comptable pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et de leurs perspectives de recouvrement.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour les différences temporaires déductibles, les déficits fiscaux et les crédits d'impôts reportables, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible.

Pour apprécier l'existence d'un bénéfice imposable futur sur lequel imputer les actifs d'impôts différés, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- Prévisions des résultats fiscaux futurs ;
- Historique des résultats fiscaux des années précédentes ;
- Existence de produits et de charges significatifs non-récurrents, inclus dans les résultats fiscaux passés, ne devant pas se renouveler à l'avenir.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

P) ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Le Groupe classe en actifs détenus en vue de la vente tout actif non courant dont il est hautement probable que la valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par son utilisation continue. La direction doit s'être engagée sur un plan de vente, dont on s'attend à ce qu'il soit réalisé dans un délai de douze mois à compter de la date où l'actif ou le groupe d'actifs a été qualifié d'actif non courant destiné à être cédé. Le Groupe classe également en actifs détenus en vue de la vente tout actif non courant en cours de liquidation.

Ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente

Q) CHIFFRE D'AFFAIRES

En application de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », le chiffre d'affaires correspond au montant des ventes de produits et prestations de services liées aux activités ordinaires des sociétés consolidées.

Le chiffre d'affaires correspond principalement aux :

- Redevances versées par les franchisés (redevances de chiffre d'affaires et de publicité nationale) ;
- Commissions facturées aux fournisseurs référencés de fleurs, plantes et accessoires ;
- Droits d'entrée perçus à chaque ouverture d'un nouveau point de vente ;
- Ventes au détail de fleurs, plantes, accessoires réalisées par les points de vente détenus par le Groupe ;
- Ventes en ligne des sites marchands ;
- Ventes réalisées par la centrale d'achat Emova Market Place auprès des franchisés du réseau.

Les redevances de franchises correspondent à un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé et sont comptabilisées au fur et à mesure des ventes réalisées par les franchisés.

Les commissions perçues au titre du référencement correspondent à un pourcentage des achats réalisés auprès des fournisseurs et sont comptabilisées en fonction de ces derniers.

Le Groupe perçoit des franchisés un droit d'entrée forfaitaire au début du contrat de franchise. Le Groupe considère que ce droit d'entrée correspond principalement aux prestations fournies par le Groupe en lien notamment avec la conception du magasin, l'assistance et la formation à l'ouverture. Il a ainsi été considéré que le droit d'entrée correspond à une obligation de performance distincte. Par ailleurs, le Groupe considère que le droit d'entrée facturé correspond au prix de vente séparé des prestations fournies.

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de biens et services est évalué sur la base de la contrepartie reçue ou à recevoir, net des rabais, remises et ristournes, de la TVA, des autres taxes. Le Groupe reconnaît le revenu dès lors qu'il a transféré le contrôle du bien ou du service au client.

Le groupe ne dispose pas de programme de fidélité susceptible d'avoir un impact significatif sur la comptabilisation du chiffre d'affaires.

R) CONTRATS DE LOCATION

Conformément à la norme IFRS 16 « Contrats de location », les loyers ne sont plus comptabilisés en charge au compte de résultat, mais donnent lieu à la comptabilisation de dotations aux amortissements et de charges financières.

Le paiement des loyers est quant à lui réparti entre remboursement du capital de la dette et charges financières. La durée retenue pour le retraitement des contrats de location est calée sur la durée contractuelle des baux signés.

S) AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Conformément à la recommandation ANC 2020-01 relative au format des comptes consolidés en IFRS, le Groupe présente les éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents au compte de résultat sur la ligne « autres produits et charges opérationnels ». Cette classification vise à présenter de manière distincte tout évènement majeur intervenu pendant la période qui est de nature à fausser la lecture de la performance.

NOTE 3 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

	sept-22			sept-21		
	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
ANRE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
ANTHEIA	IG	100%	100%	IG	100%	100%
CREATION FLORALE	ME	30%	30%	ME	30%	30%
ANR	IG	100%	100%	IG	100%	100%
BLOOMS	IG	100%	100%	IG	100%	100%
EMP	IG	100%	100%	IG	100%	100%
EMOVA PRODUCTION	IG	100%	100%	IG	100%	100%
FLORIA CREATION	IG	100%	100%	IG	100%	100%
HAPPY	IG	100%	100%	IG	100%	100%
HAPPY EXPANSION	IG	100%	100%	IG	100%	100%
HAURAUNIZE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
LGDV	IG	100%	100%	IG	100%	100%
MAGIE FLORALE	IG	100%	57%	IG	100%	57%
MAISON DE VERDI	ME	40%	40%	ME	40%	40%
MF BELGIUM	Cédée sur l'exercice			ME	20%	20%
MFEF	IG	57%	57%	IG	57%	57%
MFE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
MONCEAU FLEURS	IG	100%	100%	IG	100%	100%
RFE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
CENTRALE DES FLEURS				Cédée sur l'exercice		
CARTOMANIA				Fusionnée		
ANRH				Fusionnée		
ANRP				Fusionnée		
IFLORE	IG	100%	100%			
LV FLORE	IG	100%	100%			
MF FLORE	IG	100%	100%			
BS FLORE	IG	100%	100%			
ROMA FLORE	IG	100%	100%			
Société en activité abandonnée ou en cours de cession						
VHKS BV	IG	100%	100%	IG	100%	100%

IG : Intégration globale

ME : mise en équivalence

Participations non-consolidées

Certaines participations du groupe, qui sont majoritairement dans des sociétés exploitant des points de vente de centre-ville, du fait de leur caractère non significatif aussi bien en termes de chiffre d'affaires que de résultat opérationnel, n'ont pas été consolidées dans les comptes présentés ci-joints. Celles-ci sont les suivantes :

- ISA BOULOGNE (35%)
- Veronica's Flower (25%)
- Brin de Melisse (20%)

NOTE 4 - CONSEQUENCES DU COVID-19 ET DE LA GUERRE EN UKRAINE SUR L'ACTIVITE

Depuis le 19 mars 2021, les fleuristes sont inscrits sur la liste des commerces essentiels. Malgré une reprise de l'épidémie au cours du 1^{er} semestre de l'exercice clos au 30 septembre 2022, les magasins des réseaux ont poursuivi leurs activités dans le respect des règles sanitaires pour assurer la protection de leurs collaborateurs et de leurs clients.

Dans ce contexte, le Groupe ne mesure pas d'impact suffisamment significatif lié au Covid-19 pour le valoriser

dans le rapport annuel. D'autre part, la Guerre en Ukraine n'a pas affecté l'activité du Groupe (hormis la fermeture de 9 magasins en Russie sans impact sur le Chiffre d'Affaires).

NOTE 5 – FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE :

ACTIVITES DU GROUPE

DEVELOPPEMENT DU PARC MAGASINS SUR L'EXERCICE

Au 30 septembre 2022, Emova Group compte 334 points de vente : 278 franchisés et 56 succursales.

Emova Group a renforcé sa stratégie d'équilibrage du développement du parc entre succursales et franchise par :

- la reprise en date du 28 janvier 2022 de 8 magasins en succursales exploités précédemment sous franchise, situés sur des emplacements stratégiques à Paris et en région parisienne (Levallois-Perret, Asnières, Bois-Colombes et Courbevoie) ;

- l'ouverture en date du 30 septembre 2022 d'un nouveau magasin Monceau Fleurs situé au Passage d'Aquitaine à Boulogne Billancourt (92100).

Dans un souci d'optimisation, Emova Group a procédé à la fermeture de 2 succursales – Au Nom de la Rose à Neuilly et Monceau Fleurs à Lisieux.

Emova Group a poursuivi son développement en franchise par :

- l'ouverture en France de 6 magasins situés à Caen, Le Mans, Conflans Saint Honorine, Annecy et Cergy ;
- et l'ouverture à Taiwan de 2 nouveaux magasins.

Parallèlement, Emova Group poursuit la rationalisation du parc magasins avec :

- le passage sous l'enseigne Monceau Fleurs de 5 magasins exploités précédemment sous la marque Rapid'Flore ;
- la fermeture de 10 magasins en franchise liée au cycle naturel de l'évolution du parc ainsi que les 9 magasins « Au Nom de la Rose » en Russie en raison du contexte géopolitique ;
- et la réalisation de 15 successions / reprises de magasins.

Ces évènements contribuent à l'amélioration du mix-magasins en termes d'enseigne, de taille de boutiques et d'emplacement géographique.

STRUCTURATION DE SA DEMARCHE DE DURABILITE EN FORMALISANT SA CHARTE RSE

Au cours de l'exercice écoulé, le Groupe a renforcé ses exigences environnementales et sociales depuis la production jusqu'à la commercialisation des végétaux en passant par la logistique, l'accueil et les conseils en magasin. Dans le cadre de sa démarche de responsabilité sociale et environnementale, Emova Group a créé sa Charte de Responsabilité Sociale et Environnementale, partagée avec ses collaborateurs, ses franchisés et ses fournisseurs. Ce texte fondateur permet une structuration concrète des engagements, des missions et du plan d'actions d'Emova Group pour les années à venir avec des objectifs de développement durable précis à remplir d'ici 2025. La politique RSE est structurée en 4 engagements fondamentaux et 16 leviers d'actions figurant au point 1.3 du rapport annuel du Groupe.

Les actions menées par Emova Group au cours de l'exercice sont consultables sur le site internet : Dossier_charteRSE2022_EmovaGroup.pdf (Emova-group.com)

L'ECOLE FLORALE – TRANSMISSION DU SAVOIR-FAIRE

Créée depuis 2 années, l'École Florale forme aux diplômes de CAP Fleuriste, BP Fleuriste et de CQP Assistant Fleuriste. La formation en alternance permet aux apprentis d'acquérir des compétences techniques, théoriques et artistiques nécessaires pour pratiquer un métier de savoir-faire et de vente de proximité : fleuriste. Au cours de l'exercice écoulé, elle a reçu la certification Qualiopi. En 2022, 97 % des étudiants de l'École Florale ont obtenu leur CAP Fleuriste. Grâce à l'étendue du réseau d'Emova Group, les apprentis ont accès à l'ensemble du parc magasins en Ile-de-France et en province. A l'issue de la formation 80% des apprentis trouvent un poste en moins de trois mois.

REFINANCEMENT DE LA DETTE BANCAIRE

Au cours du 1^{er} semestre 2022, un nouveau financement de 12.5 M€ a été mis en place afin d'effectuer l'acquisition des sociétés visée au point précédent et de refinancer concomitamment la totalité de la dette du Groupe (hors PGE). La nouvelle structure de dette qui bénéficie d'une maturité rallongée, conforte la solidité financière du groupe, et est en meilleure adéquation avec le plan de croissance du management.

EVOLUTION DU CAPITAL ET ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

PLAN D'ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS DU 18.12.2020

Dans le cadre du plan d'attribution gratuite du 18 décembre 2020, lors de sa réunion du 31 décembre 2021, le Directoire a :

- Constaté l'expiration de la période d'acquisition des actions gratuites et l'attribution définitive de 694.381 actions gratuites de la Société, d'une valeur nominale de 3 euros au profit de M. Franck Poncet ;
- Constaté la réalisation de l'augmentation de capital correspondante, par prélèvement d'une somme de 2.083.143 euros sur les réserves et primes disponibles de la Société.
- Constaté la création et l'émission de 694.381 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 3 euros chacune, étant précisé que conformément à l'article L.225-197-1 du Code de commerce, l'autorisation conférée par l'Assemblée en vue de l'attribution gratuite d'actions au profit de salariés et/ou des dirigeants mandataires sociaux de la Société et des entités liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, ou à certains d'entre eux, emporte renonciation des actionnaires à leurs droits préférentiels de souscription.

PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS DU 25.03.2022

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société réunie le 25 mars 2022 (l'« Assemblée Générale ») a, dans sa douzième résolution, autorisé le Directoire à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre de la Société au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés et groupements d'intérêt économique liés à la Société au sens des dispositions de l'article L. 225-197-2, dans la limite de 902 767 actions ordinaires de trois (3) euros de valeur nominale chacune et ne représentant pas plus de 10 % du capital social à la date des présentes (en prenant en compte les

seules actions attribuées gratuitement en cours de période d'acquisition et de période de conservation en application de l'article L. 225-197-2 alinéa 2 du Code de commerce). Cette autorisation avait été préalablement autorisée par le conseil de surveillance de la Société (le « Conseil de Surveillance ») réuni le 25 janvier 2022.

Le Directoire a usé de cette faculté, conformément aux autorisations et délégations conférées par le Conseil de Surveillance et l'Assemblée Générale, et a attribué 208 386 actions de trois (3) euros de valeur nominale chacune (en prenant en compte les 694 381 actions attribuées gratuitement à Monsieur Franck Poncet).

Le Directoire a arrêté le plan d'attribution gratuite d'actions (le « Plan »), dont les principaux termes peuvent être résumés comme suit :

- période d'acquisition : un (1) an à compter de la date d'attribution du Directoire, pour les bénéficiaires des 208 386 actions gratuites attribuées, sous réserve du respect par les bénéficiaires des conditions d'acquisition prévues au Plan ;
- période de conservation : un (1) an à compter de la date d'acquisition définitive, soit le 25 mars 2023 (inclus) pour les 208 386 actions gratuites attribuées;

En outre, en application des dispositions du 4^{ème} alinéa du II de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, les bénéficiaires ayant la qualité de membre du Directoire de la Société seront tenus de conserver au minimum 5 % des actions attribuées gratuitement jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

FILIALES ET PARTICIPATIONS DU GROUPE

En date du 28 janvier 2022, Emova Group a acquis l'intégralité des titres des sociétés BS Flore, LV Flore, I Flore, MF Flore et Roma Flore, lesquelles sont intégrées au périmètre de consolidation.

MODIFICATION DE LA GOUVERNANCE INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 30/09/2022

MODIFICATION DE LA GOUVERNANCE DES SOCIETES DU GROUPE

Au cours de l'exercice écoulé, Monsieur Franck Poncet a été nommé Président des sociétés BS Flore, I Flore, LV Flore, MF Flore et Roma Flore.

Ainsi au 30 septembre 2022, Monsieur Franck PONCET exerçait les mandats suivants au sein du Groupe :

Sociétés	Forme	Mandats
ANR	SASU	Président
ANR Expansion	SARLU	Gérant
Antheia	SASU	Président
Bloom's	SASU	Président
BS Flore	SASU	Président
Emova Holding	SAS	Président
Emova Market Place	SARLU	Gérant
Emova Market Place BV	Droit Hollandais	Président (en cours)
Emova Production	SARLU	Gérant
Floria Création	SASU	Président
Happy Expansion	SARLU	Gérant
Happy Inc	SARLU	Gérant
Hauraunize	SARLU	Gérant
I Flore	SASU	Président
La Générale des Végétaux	SARLU	Gérant
LV Flore	SASU	Président
Magie Florale	SARLU	Gérant
MF Flore	SASU	Président
Monceau Fleurs	SARLU	Gérant
Monceau Fleurs Expansion	SARLU	Gérant
Monceau Fleurs Expansion France	SAS	Président
Rapid Flore Expansion	SARLU	Gérant
Roma Flore	SASU	Président

• Renforcement du Comité exécutif

Afin d'accompagner la transformation et d'accélérer le développement d'Emova Group, Saloua MASLAGA a été nommée au poste de Directrice Commerciale et Opérations (précédemment Directrice des Opérations et SI) à partir du 1^{er} novembre 2021.

Enfin, en cohérence avec la stratégie de développement équilibré du parc de magasins en franchises et succursales, Olivier GINOUX a été nommé au poste de Directeur Développement, Immobilier et Technique à partir du 1^{er} novembre 2021.

En conséquence, le Comité Exécutif est composé de :

Membres	Nomination	Fonction
Sandy BOURDIN	01/03/2020	Directrice Administrative et Financière
Nicolas DUBOIS	15/11/2019	Directeur Marketing et Commerce
Yves Marie GILLE	01/10/2018	Directeur Offre, Achats et Logistique
Olivier GINOUX	01/11/2021	Directeur Développement, Immobilier et Technique
Saloua MASLAGA	01/11/2021	Directrice Commerciale et Opérations
Céline RIVALS	14/06/2021	Directrice Ressources Humaines et RSE

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

NOTE 6 – SECTEURS OPERATIONNELS

Le découpage d'Emova Group, opéré en application de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », fondé sur l'organisation du Groupe, repose sur le reporting interne utilisé par la direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs et UGT du Groupe.

- PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS DU 06.01.2023

Conformément aux autorisations et délégations qui lui ont été accordées par le Conseil de Surveillance et l'Assemblée Générale, le Directoire a procédé le 6 janvier 2023 à une seconde attribution gratuite portant sur un nombre maximum de 286 074 actions de trois (3) euros de valeur nominale chacune dont les termes peuvent être définis comme suit :

- nombre d'actions nouvelles maximal pouvant être attribuées : 286 074 actions de trois (3) euros de valeur nominale.
- période d'acquisition : un (1) an à compter de la date d'attribution par le Directoire ;
- période de conservation : un (1) an à compter de la date d'acquisition définitive, soit le 6 janvier 2025 (inclus) ;

En application des dispositions du 4^{ème} alinéa du II de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, les bénéficiaires ayant la qualité de membre du Directoire de la Société seront tenus de conserver au minimum 5 % des actions attribuées gratuitement jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

- NOUVEAU PARTENARIAT

Dans le cas d'un appel d'offre lancé par la RATP au cours de l'exercice écoulé, le Groupe ouvrira de nouveaux points de vente sous l'enseigne Monceau Fleurs au sein des métros et gares dans Paris intra-muros. Les premières ouvertures sont programmées sur la fin du premier trimestre de l'année 2023.

La norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » permet de regrouper les secteurs opérationnels du Groupe présentant des performances et des caractéristiques économiques similaires.

Le Groupe est ainsi géré en deux secteurs opérationnels distincts :

- Le secteur « Services » comprend l'activité de franchiseur multi-enseignes pour les marques : Monceau Fleurs, Happy, Cœur de Fleurs/ Rapid'Flore et Au Nom de la Rose ainsi que les activités e-commerce et centrale d'achats du groupe.
- Le secteur « Magasins » comprend l'activité de « vente au détail » des magasins succursales, l'activité de centrale d'achats et les activités de la bouquetterie et du e-commerce.

L'information par zone géographique n'est pas présentée en raison du caractère non significatif des activités réalisées à l'étranger.

La répartition par segment du chiffre d'affaires et de l'EBITDA (1), agrégats suivis par le management dans le cadre du reporting interne, est présentée ci-dessous :

en M€2021	Services	Magasins	TOTAL
CA	11,8	17,9	29,7
EBITDA	3,6	1,2	4,8

en M€2022	Services	Magasins	TOTAL
CA	11,1	21,1	32,3
EBITDA	4,3	3,4	7,7

(1) Résultat opérationnel courant majoré des dotations aux amortissements et provisions et des autres produits et charges d'exploitation. Ce solde intermédiaire de gestion non comptable vise à traduire la performance opérationnelle du Groupe indépendamment de sa politique de financement, de sa politique d'investissement et de sa fiscalité assise sur le résultat.

NOTE 7 – CHIFFRE D'AFFAIRES

La ventilation du chiffre d'affaires s'analyse comme suit :

Libellé - k€	30/09/2022	30/09/2021
Ventes de marchandises	21 848	19 859
Production vendue de biens		23
Production vendue de services	10 424	9 866
Chiffre d'affaires	32 272	29 748

Le chiffre d'affaires de l'activité vente de marchandises correspond principalement à l'activité des sociétés

Monceau Fleurs (magasin du Boulevard Malesherbes à Paris), Rapid Flore Expansion, Monceau Fleurs Expansion, Happy Expansion, Magie Florale, LV Flore, MF Flore, BS Flore, I Flore, ROMA Flore ainsi que des sociétés ANR et ANR Expansion (magasins Au Nom de la Rose).

Il comprend également le chiffre d'affaires du e-commerce et de la Market Place.

La production vendue de services englobe les revenus tirés de l'activité de franchiseurs à savoir les redevances assistance, redevances publicité, les droits d'entrée ainsi que les commissions de référencement perçues.

NOTE 8 – RESULTAT OPERATIONNEL ET RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

Les autres produits et charges opérationnels regroupent l'intégralité des charges ou produits ne correspondant pas à l'activité courante de l'entreprise. Aussi, si un tel reclassement n'était pas effectué, la lecture de la performance économique pourrait en être affectée. Ces coûts sont présentés par typologie dans le tableau ci-dessous :

Libellé - k€	30/09/2022	30/09/2021
Impact de la norme IFRS 2 "Paiement fondé en actions"	-173	-130
Taxe patronale liée à des attributions gratuites d'action	-185	
Coût des départs	-305	-101
Honoraires exceptionnels	-157	-120
Perte sur cession de titres (MF Belgium)	-160	
Frais de clôture fiduciaire sûreté	-114	
Règlement des litiges apparus au cours des exercices précédents	-112	
Nouveaux litiges apparus au cours de l'exercice		-410
Charges exceptionnelles liés aux exercices précédents - régularisations comptables	-401	-615
Abandon de créance		-304
Produits exceptionnel		353
Projets arrêtés au cours de l'exercice	-82	
Frais d'accompagnement exceptionnel du réseau	-102	
Destruction de stock dormant	-51	
Pénalités, amendes	-33	
Autres	-112	-140
Total autres produits et charges opérationnels	-1 987	-1 467

NOTE 9 – COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER

Le coût de l'endettement financier est de :

Libellé - k€	30/09/2022	30/09/2021
Coût de l'endettement financier brut	-762	-278
Interêts sur dettes de loyers	-144	-118
Coût de l'endettement financier brut	-906	-396

NOTE 10 – IMPOTS

A) CHARGE D'IMPOT SUR LES RESULTATS

La charge d'impôt s'analyse ainsi :

Libellé - k€	30/09/2022	30/09/2021
Impôts sur les bénéfices	116	85
impôts différés	36	-37
Charges d'impôts	152	47

B) DETAILS DES IMPOTS DIFFERE

	30/09/2021	Variation de périmètre	Variation	30/09/2022
Comptabilisation des engagements de retraites	81		-21	59
Provisions sur immobilisations incorporelles	213			213
Activation des déficits fiscaux	3 808			3 808
Frais d'acquisitions	28	52	-21	59
Franchise de loyer	7		-7	
Frais d'établissement	2		-1	0
IFRS 16	1		8	9
Actifs d'impôts différés (1)	4 139	52	-42	4 149
Annulation des Provisions internes	42			42
Marques	3 978			3 978
Amortissements dérogatoires	133		-7	126
Passifs d'impôts différés (2)	4 153		-7	4 146
Solde net d'impôt différé (1)-(2)	-14	52	-36	3

Le solde d'impôts différés actifs, après prise en compte des impôts différés passifs imputables, correspond à un horizon de consommation de l'ordre de 3 ans au regard des prévisions de bénéfices fiscaux établis par le Groupe au 30 septembre 2022.

Les prévisions de bénéfices fiscaux à 3 ans s'appuient en particulier sur une croissance du chiffre d'affaires de l'ordre de 20% par an et une progression du résultat d'exploitation (rapporté au chiffre d'affaires) de l'ordre de 4 points pour l'ensemble de la période 2023 à 2027.

NOTE 11 – RESULTAT NET D'IMPOT DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION

Au 30 septembre 2022, la société Emova Market Place BV (ex-WHKS) est considérée comme une activité

abandonnée, ainsi que les magasins ANR Neuilly, MF Lisieux fermés au cours de l'exercice :

Libellé - k€	30/09/2022	30/09/2021
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	-501	-168
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession	-501	-168

NOTE 12 – RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action a été déterminé en conformité avec la Note 2-D-(e) Résultat par action.

Les tableaux ci-dessous détaillent le rapprochement entre le résultat par action avant dilution et le résultat dilué par action.

Libellé	30/09/2022	30/09/2021
En euros		
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère	798 077	121 902
En nombre d'actions		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période (excluant les actions propres) retenu pour le résultat net par action	9 000 242	8 305 805
Effet de la dilution :		
- Obligations convertibles		
- Options d'achats ou de souscription d'actions		
- Attribution d'actions gratuites		694 381
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période (excluant les actions propres) ajusté pour le résultat net dilué par action	9 000 242	9 000 186
En euros		
Résultat net par action	0,09	0,01
Résultat net dilué par action	0,09	0,01

NOTE 13 – ECARTS D'ACQUISITION

Le tableau ci-dessous présente le détail des écarts d'acquisition par participation (en valeur brute) :

Libellé - k€	30/09/2022	30/09/2020
Ecart d'acquisition	30 643	25 297

Tableau d'affectation des écarts d'acquisition aux Unités Génératrices de Trésorerie en 2022

Libellé - K€	UGT MAGASIN	UGT SERVICES	Total
UGT - Valeur brute	9 123	21 519	30 643
UGT - Dépréciations			
UGT - Valeur nette	9 123	21 519	30 643

Répartition des immobilisations incorporelles et corporelles par UGT (hors IFRS 16)

	UGT Magasins		UGT Services		Total
	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	
Total	10 436	969	16 415	380	28 200

Valeur comptable par UGT (hors IFRS16)

Libellé - K€	UGT Magasins				UGT Services			
	Ecarts d'acquisition	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	TOTAL UGT Magasins	Ecarts d'acquisition	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	TOTAL UGT Services
Valeur comptable	11 996	10 436	969	23 400	18 647	16 415	380	35 442

Test de dépréciation des écarts d'acquisition

Conformément à IAS 36, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et doivent faire l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an ou de manière plus fréquente si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Ce test est effectué en septembre de chaque exercice comptable dans le cadre de l'arrêté annuel des comptes du Groupe. Dans le cas où la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. Le test de dépréciation a été révisé sur la base d'un plan à 5 ans actualisé.

Le taux d'actualisation utilisé au 30 septembre 2022 est identique pour les deux UGT et s'élève à 9,6% (soit +0.6pt par rapport au 30 septembre 2021 compte tenu du contexte économique), le groupe opérant sur des marchés et zones géographiques identiques.

Le taux de croissance à l'infini utilisé au 30 septembre 2021 est identique pour les deux UGT et s'élève à 1% (inchangé).

UGT Services :

Au sein du Groupe, l'activité de franchiseur multi-enseignes et les nouvelles activités (E-commerce et centrale d'achat), exercées au travers de l'UGT « Services », reposent sur une recherche constante de synergies et de complémentarité entre les quatre enseignes, qui présentent des caractéristiques économiques similaires :

- Nature du produit : Offre commune sur les basiques 80/20 et concept de libre-service ;
- Nature des contrats : Synergie des termes juridiques et financiers des quatre contrats de franchise ;
- Communication mutualisée : Rationalisation des coûts de communication par la synergie des quatre enseignes au profit de l'ensemble des franchisés du Groupe ;
- Une majorité de fonctions mutualisées chez Emova Group : développement, marketing et communication, offre et achats, finance, informatique et juridique.

Cette recherche de synergies et de complémentarité entre les quatre enseignes est également appréciée à la lumière du nombre important de franchisés multi-enseignes du Groupe ; cette politique contribue nécessairement à l'interdépendance des entrées de trésorerie que constituent les redevances perçues des franchisés.

En effet, le Groupe met en œuvre depuis plusieurs années une politique destinée à favoriser les synergies entre ses enseignes, en accordant à ses franchisés un droit de priorité vis-à-vis de nouveaux candidats souhaitant ouvrir un magasin dans une ville où un franchisé sous l'une des enseignes du groupe est déjà présent.

Hypothèses : Les principales hypothèses utilisées pour les besoins du test sont les suivantes pour la période 2023-2027 :

- Taux de croissance du chiffre d'affaires de l'ordre de 19% en moyenne par an. Celui-ci est étroitement lié au programme d'ouverture de nouvelles franchises - 20 ouvertures en moyenne par an ;

- Progression du résultat d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires de 2,4 points en moyenne par an sur l'ensemble de la période.

La valeur d'utilité de l'UGT étant supérieure à la valeur comptable, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

Sensibilité (UGT Services incluant les activités nouvelles) :

Test de sensibilité sur le taux d'actualisation et sur le taux de croissance à l'infini :

M€ -écart entre la VU et la valeur comptable		Taux d'actualisation		
		8,6%	9,6%	10,6%
Taux de croissance à l'infini	0,5%	5,8	1,3	-2,3
	1,0%	7,9	2,9	-1,1
	1,5%	10,3	4,7	0,3

Test de sensibilité sur les hypothèses opérationnelles :

M€ - écart entre la VU et la valeur comptable		Taux de croissance du CA	
		10,0%	15,0%
Taux de progression du résultat	1 point	-12,2	-8,9
	2 points	-7,5	-3,3

UGT Magasins :

Elle regroupe l'ensemble des magasins, nonobstant l'enseigne sous laquelle ils sont exploités car l'organisation de l'activité des succursales repose sur la rationalisation et la mutualisation des différents services (achats, ventes, développement, animation...) sous la responsabilité et la gestion opérationnelle d'un Directeur d'Exploitation unique.

Hypothèses : Le test relatif à l'UGT Magasins a été réalisé sur la base du périmètre de magasins au 30 septembre

2022, en excluant les acquisitions de succursales prévues sur le plan.

Les principales hypothèses utilisées pour les besoins du test sont les suivantes (pour la période 2022-2026) :

- Taux de croissance du chiffre d'affaires moyenne de 3%
- Progression de 0,6pt du résultat d'exploitation (rapporté au chiffre d'affaires)

La valeur d'utilité de l'UGT étant supérieure à la valeur comptable, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

Sensibilité :

Test de sensibilité sur le taux d'actualisation et sur le taux de croissance à l'infini :

M€ -écart entre la VU et la valeur comptable		Taux d'actualisation		
		8,6%	9,6%	10,6%
Taux de croissance à l'infini	0,5%	8,9	5,5	2,7
	1,0%	10,5	6,7	3,7
	1,5%	12,3	8,0	4,7

NOTE 14 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les tableaux ci-dessous synthétisent les valeurs brutes, les amortissements et les dépréciations par nature d'immobilisations incorporelles :

Libellé - k€	30/09/2021	Augmentation	Diminution	Virement interne	Variations de périmètre	30/09/2022
Frais de recherche & développement	180					180
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	22 038	747		554		23 339
Droit d'utilisation relatifs aux contrats de locations	7 190	2 625			732	10 547
Droit au bail	7 005					7 005
Autres immobilisations incorporelles	15	19				34
Immobilisations incorporelles en cours	934	55		-554		436
Immobilisations incorporelles brutes	37 362	3 446		0	732	41 541
Amortissements des frais de rech. & développ.	180					180
Amortissements concessions, brevets & droits similaires	3 145	792				3 937
Amortissements des droit d'utilisation relatifs aux contrats de locations	3 344	2 274			328	5 946
Amortissements des immobilisations incorporelles	6 670	3 066			328	10 064
Provisions dépréciation droit au bail	16					16
Provisions dépréciation autres immos	4	5				8
Provisions sur immobilisations incorporelles	20	5				24
Immobilisations incorporelles nettes	30 672	376		0	404	31 453

Le poste « concessions-brevets... » est principalement constitué des marques issues de l'affectation des écarts. Le poste Droit au bail est notamment constitué du droit au bail exploité par la société Monceau Fleurs, sise au 92 Boulevard Malesherbes -75 008 Paris, valorisé pour un montant de 2 722 K€ ainsi que des droits au bail de l'ensemble du périmètre succursale.

Concernant les droits d'utilisation, se référer à la définition donnée en Note 2-A. L'augmentation significative sur l'exercice correspond principalement aux renouvellements des baux commerciaux des sociétés Monceau Fleurs et Monceau Fleurs Expansion.

NOTE 15 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les tableaux ci-dessous synthétisent les valeurs brutes, les amortissements et les dépréciations par nature d'immobilisations corporelles :

Libellé - k€	30/09/2021	Augmentation	Diminution	Virement interne	Variations de périmètre	30/09/2022
Constructions	627			-31		595
Installations techniques, matériel & outillage	135	4		-87	102	155
Autres immobilisations corporelles	3891	241	-57	118	863	5 055
Immobilisations corporelles brutes	4653	244	-57		965	5 805
Amortissements des constructions	521	10				531
Amortissements install. tech. matériel & outill.	44	2			102	148
Amortissements des autres immobilisations corp.	2659	255			836	3 751
Amortissements des immobilisations corporelles	3225	267			938	4 430
Provisions sur autres immobilisations corporelles	26					26
Provisions sur immobilisations corporelles	26					26
Immobilisations corporelles nettes	1 402	-23	-57		27	1 349

NOTE 16 – TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les variations des titres de participation dans les entreprises associées mises en équivalence s'analysent de la façon suivante :

Libellé - k€	30/09/2021	Résultat	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations	30/09/2022
Titres mis en équivalence	85					85
Titres mis en équivalence	85					85

NOTE 17 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Conformément à la note 2-D-(i) Autres actifs financiers, les autres actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur

ou à leur coût d'origine, lorsque ceux-ci ne peuvent être évalués de manière fiable. Dans ce dernier cas, une

dépréciation est comptabilisée si leur valeur de réalisation probable est inférieure à leur valeur d'origine.

Les autres actifs financiers se décomposent de la manière suivante :

Libellé - k€	30/09/2021	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	Autres variations	30/09/2022
Titres non consolidés	213	0	-214	170		168
Créances rattachées à des participations	38					38
Autres titres immobilisés	0				0	0
Prêts	75					75
Autres immobilisations financières	875	95	-434	82	-50	568
Immobilisations financières	1 200	95	-648	252	-50	849
Provisions sur titres de participation	186		-40			146
Provisions des autres créances ratt. à des participations	38					38
Provisions sur prêts					37	37
Provisions sur autres immobilis. financières	37				-37	
Autres immobilisations financières - Provisions	261		-40			221
Actifs financiers non courant - nets	939	95	-608	252	-50	628

Le poste Autres immobilisations financières est principalement constitué de dépôts de garantie versés.

NOTE 18 – AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants s'analysent de la façon suivante :

Libellé - k€	30/09/2022	30/09/2021
Clients et comptes rattachés - part > 1 an	1 650	1 907
Comptes courants - actif	1 398	1 524
Autres créances	1 328	988
Autres actifs non courants - Valeur brute	4 377	4 419
Prov. clients et comptes rattachés	-1 155	-1 589
Prov. comptes courant actif	-965	-1 034
Autres actifs non courants - Provisions	-2 120	-2 623
Actifs non courant - Net	2 256	1 795

NOTE 19 – CREANCES CLIENTS

Les créances clients s'analysent ainsi :

Libellé - k€	30/09/2022	30/09/2021
Clients et comptes rattachés - part < 1 an	2 081	2 940
Prov. Clients et comptes rattachés < 1 an	-63	-85
Total créances clients - Net	2 018	2 854

K€	1 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 360 jours	Non Echu	TOTAL
Clients	275	105	467	1 234	2 081

NOTE 20 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Libellé - k€	30/09/2022	30/09/2021
Etat, impôts sur les bénéfices	7	15
Créances sur personnel & org. Sociaux - part < 1 an	186	237
Créances fiscales hors IS - part à moins d'un an	7 615	8 074
Autres créances - part à moins d'un an	3 870	2 679
Autres actifs courants - Valeur brute	11 678	11 005
Prov. autres créances - part à moins d'un an	-268	-92
Autres actifs courants - Provisions	-268	-92
Charges constatées d'avances	322	564
Actifs courant - Net	11 733	11 478

NOTE 21 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'analysent comme suit :

Libellé - k€	30/09/2022	30/09/2021
Disponibilités	1 085	220
Trésorerie active	1 085	220
Trésorerie passive	1	30
Trésorerie passive	1	30

Une très large part des disponibilités et placements est conservée ou placée en euro. Les disponibilités et valeurs mobilières de placement dans les autres devises correspondent à des dépôts conservés par les filiales situées dans les pays dont ces autres devises sont la

monnaie nationale afin d'assurer leur propre liquidité ou à des montants reçus de clients avant le règlement de dépenses dans ces mêmes devises ou de versements de dividendes.

NOTE 22 – ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs et passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées s'analysent comme suit :

Libellé - k€	30/09/2022	30/09/2021
Actifs détenus en vue de la vente & Activités abandonnées	115	115
Actifs non courants détenus en vue de la vente & activités abandonnées	115	115
Passifs détenus en vue de la vente & activités abandonnées	15	15
Passif non courants détenus en vue de la vente & activités abandonnées	15	15

NOTE 23 – PROVISIONS

Les principes d'évaluation des provisions pour risques et charges et leurs natures sont décrits dans la Note 2-D-(n) Provisions.

Les variations des provisions au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

Libellé - k€	30/09/2021	Dotation	Reprise	Variations de périmètre	Autres variations	30/09/2022
Provisions pour risques	472	195	-160		222	729
Autres provisions pour charges	222				-222	
Provisions courantes	694	35				729
Autres provisions pour charges	12				-12	
Provisions non courantes	12				-12	
Total provisions	706	35			-12	729

NOTE 24 – DETTES FINANCIERES

Les dettes financières se distinguent entre courant et non-courant, et s'analysent de la manière suivante :

Libellé - k€	30/09/2022	30/09/2021
Emprunts auprès établis. de crédit	17 233	8 783
Comptes courants	460	497
Dettes locatives IFRS 16 à long terme	2 697	2 348
Interêts courus		2
Dettes financières - non courant	20 389	11 629
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	2 173	3 520
Dettes locatives IFRS 16 à court terme	1 942	1 502
Dettes financières - courant	4 114	5 022
Total dettes financières	24 504	16 651

Détail des dettes financières par échéance :

Libellé - k€	30/09/2022	30/09/2021
Moins d'un an	4 574	5 022
De 1 à 5 ans	15 890	11 355
A plus de 5 ans	4 039	275
Total dettes financières	24 504	16 651

NOTE 25 – AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Libellé - k€	30/09/2022	30/09/2021
Dettes fournisseurs - part > 1 an	6 013	5 018
Autres dettes - part > 1 an	86	199
Autres dettes non courantes	6 098	5 216

NOTE 26 – FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

Libellé - k€	30/09/2022	30/09/2021
Dettes fournisseurs - part < 1 an	5 650	5 992
Dettes fournisseurs	5 650	5 992

K€	1 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 360 jours	Non Echu	TOTAL
Fournisseurs	787	656	1 249	2 959	5 650

NOTE 27 – INSTRUMENTS FINANCIERS

INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN

Actifs financiers et passifs financiers

Le Groupe définit ses actifs financiers selon les catégories suivantes :

Actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, instruments de couverture des flux de trésorerie futurs, actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, actifs disponibles à la vente, dettes en coût amorti. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transactions. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme. Les instruments financiers dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés de couvertures. Ils sont classés parmi les passifs non courants.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture.

Le groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

Un actif et un passif financier sont compensés et le montant net est présenté au bilan lorsque le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de les éteindre sur une base nette, soit de réaliser l'actif et d'éteindre le passif simultanément.

Ventilation par catégorie d'instruments						
Libellé (en k€)	Actifs évalués à leur juste valeur par résultat	Instruments de couverture de flux de trésorerie futurs	Actifs et passif disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes en coût amorti	30/09/22
Actifs financiers non courants				628		628
Autres actifs non courants				2 256		2 256
Clients et comptes rattachés				2 018		2 018
Autres créances				11 733		11 733
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 085					1 085
Actif disponible à la vente & activités abandonnées			115			115
Actifs	1 085		115	16 635		17 834
Endettement, part à long terme					17 693	17 693
Autres passifs financiers non courants					6 098	6 098
Endettement, part à court terme					2 173	2 173
Passifs financiers courants					1	1
Fournisseurs					5 650	5 650
Autres passifs courants					10 348	10 348
Passif non courants détenus en vue de la vente & activités abandonnées			15			15
Passifs			15		41 963	41 977

EFFET EN RESULTAT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Effet en résultat des instruments financiers					
Libellé (en k€)	Intérêts	Fair value	Coût amorti	Pertes de valeur	30/09/2022
Prêts et créances	30				30
Dettes en coût amorti	-762				-762
	-732				-732

NOTE 28 – EFFECTIFS

Les effectifs moyens du Groupe se répartissent de la manière suivante :

Libellé	31/03/2022	30/09/2021
Cadres	60	51
Agents de maîtrise et techniciens	51	29
Employés	170	152
Effectif moyen interne	281	232

NOTE 29 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

A) REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET TRANSACTIONS CONCERNANT LES PARTIES LIEES

Franck PONCET, en sa qualité de Président du Directoire perçoit une rémunération sur Emova Group. Les autres mandataires sociaux ne perçoivent aucune rémunération. Les éléments de rémunération des mandataires sociaux, qui comprennent une part fixe et une part variable, sont soumis annuellement au vote du Comité de Surveillance de la Société Emova Holding. La part variable est intégralement basée sur la performance du Groupe et est appréciée sur la base de l'objectif d'EBITDA défini lors de l'établissement du budget annuel en début de chaque exercice.

Au 30/09/22, le groupe avait une dette fournisseur vis-à-vis d'Emova Holding de 3.802 K€ TTC. La société Emova Holding n'a procédé à aucune facturation envers Emova Group sur l'exercice écoulé. A cette même date Emova Holding disposait d'un compte courant débiteur chez Emova Group de 45K€.

B) HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Libellé	Total
Emova Group	109
Autres sociétés du groupe	80
Total	188

C) POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

RISQUES LIES A L'ACTIVITE DU GROUPE

RISQUES LIES A L'EVOLUTION DU MARCHE – A LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Le secteur des végétaux est un marché très stable et résilient. Les mesures gouvernementales lors de la pandémie ont déclaré les fleuristes comme commerces dits de première nécessité. De plus, la crise sanitaire a accentué les ventes en lignes et a accéléré la transformation digitale. Les risques liés au marché sont donc faibles sauf événements majeurs (grèves, manifestations etc...) susceptibles de perturber l'activité des magasins ou de limiter la libre circulation des clients.

RISQUES LIES AUX FLUCTUATIONS DES PRIX DES FLEURS ET PLANTES ET RISQUES LIES AU SOURCING ET A LA DEPENDANCE A L'EGARD DES FOURNISSEURS

Les prix des fleurs et plantes sont négociés sur différents marchés au niveau mondial et particulièrement aux Pays Bas, dont les bourses d'échanges correspondent à la majorité des échanges mondiaux. Comme sur tout marché, les prix fluctuent en fonction de l'offre et de la demande. Dans le marché des fleurs et plantes, la fluctuation de la demande est anticipable car elle est liée à des fêtes nationales connues dans le monde entier.

Il est rappelé que les magasins s'approvisionnent soit auprès de fournisseurs référencés, soit directement auprès de la Centrale d'achat Emova Market Place.

Ces fluctuations des prix d'achats sont donc mieux maîtrisées au travers de ce système de référencement et des achats effectués directement par Emova Market Place.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas de dépendance significative particulière à l'égard de contrats d'approvisionnement auprès des fournisseurs référencés.

Des procédures internes sont en vigueur dans le Groupe. Leur bonne application est contrôlée par le Directeur Achat et logistique. A cet égard, le Groupe travaille sur le renforcement d'un pilotage de ses fournisseurs et d'optimisation de son approvisionnement et de sa logistique.

Depuis la mise en place de sa centrale d'achat Emova Market Place, Emova Group a de plus en plus recours aux circuits directs/courts, du producteur au magasin sous enseigne, permettant ainsi de réduire le nombre d'intermédiaires et d'optimiser les marges sur achats tout en réduisant la dépendance à l'égard de grossistes.

DELAIS DE PAIEMENT CLIENTS

Les facturations de redevances aux franchisés sont généralement réglées par prélèvement dès l'émission des factures. Les dettes des franchisés vis-à-vis du Groupe sont partiellement contre-garanties par une garantie à première demande émise par une banque de renommée au profit du Groupe, signée lors de la conclusion du contrat de franchise, ainsi que, dans certains cas, par un nantissement du fonds de commerce et/ou par une garantie personnelle du franchisé au profit du Groupe.

Le Groupe utilise également les services d'une société de recouvrement pour coordonner les actions en vue de suivre les retards de paiement, et le cas échéant, procéder au recouvrement d'impayés éventuels.

RISQUES LIES AU DEVELOPPEMENT DES RESEAUX DE FRANCHISES

Emova Group développe un réseau de franchisés autour de ses quatre enseignes (Monceau Fleurs, Cœur de Fleurs, Au Nom de la Rose et Happy), conformément au positionnement propre à chacune de ces marques.

Au 30 septembre 2022, le Groupe comptait 278 points de vente en Franchise.

Le développement d'un réseau de franchisés autour de quatre enseignes implique de disposer d'un nombre suffisant de candidats susceptibles de répondre aux cahiers des charges propres à chaque marque, ce qui nécessite un effort commercial important. La qualité et l'homogénéité du respect des concepts est primordial pour garantir l'image des marques.

Emova Group dispose des ressources adaptées à la gestion de son développement et à l'intégration des nouveaux franchisés. Tout nouveau magasin souhaitant prendre l'une des enseignes du Groupe est soumis à une procédure de sélection et de validation.

En parallèle, Emova Group a renforcé et accéléré sa stratégie de développement en parc équilibré entre magasins franchisés et succursales au cours de l'exercice écoulé.

RISQUES LIES AUX MARQUES ET ENSEIGNES

Le Groupe détient les droits de propriété intellectuelle nécessaires à l'exercice de ses activités et notamment :

- Des marques commerciales : Monceau Fleurs, Au nom de la rose, Cœur de fleurs et Happy, lesquelles ont fait l'objet d'enregistrements sous forme de marques verbales, figuratives et semi-figuratives sur les territoires sur lesquels le Groupe opère.
- Des noms de domaines : le Groupe a réservé auprès d'organismes spécialisés, les noms de domaine Monceau Fleurs, Au nom de la rose, Cœurs de fleurs et Happy et assimilés, et procède de manière périodique à leur renouvellement.

RISQUES DE CHANGE

Les transactions réalisées en une autre devise que l'euro et donc le risque de change supporté par le Groupe sont très faibles à l'heure actuelle. Le Groupe n'a de ce fait, pas mis en place de procédure ni de moyens visant la couverture des risques de change.

RISQUES SUR LES ACTIONS

La gestion de la trésorerie de la Société est faite dans une optique de prudence. La trésorerie disponible du Groupe

est exclusivement placée auprès d'organismes de placement collectifs en valeurs mobilières opérant sur le marché monétaire.

RISQUES DE TAUX

L'endettement consolidé du Groupe (hors dettes locatives et hors compte-courant) au 30 septembre 2022 s'élève à 19 865 K€.

Dans le cadre de la crise sanitaire, le Groupe a obtenu un Prêt Garanti par l'Etat de 7 430 K€ (dont 1 000 K€ par l'intermédiaire de l'acquisition au cours de l'exercice écoulé des titres des sociétés Bs Flore, I Flore, LV Flore, MF Flore et Roma Flora). Le Groupe a opté pour un amortissement sur 5 ans avec une franchise d'un an. Le remboursement sur l'exercice est de 523 K€.

Aux termes d'un contrat de prêt conclu le 28 décembre 2021 et modifié par lettre avenant n°1 en date du 28 janvier 2022, Emova Group a souscrit un prêt pour un montant total de 12.5 M€ ayant pour objet le financement de l'acquisition de 5 nouvelles sociétés susvisées et concomitamment le remboursement des dettes du Groupe (hors PGE) (ii).

Au titre de ce prêt, le Groupe est tenu de respecter les ratios ci-après :

- engagement de maintenir le rapport dette financière nette consolidée / EBITDA consolidé inférieur à 3,6 au 30 septembre 2022
- engagement de maintenir le rapport Cash-Flow consolidé / Service de la Dette Financière consolidée supérieur à 1.

Tous les covenants sont respectés au 30 septembre 2022.

RISQUES DE LIQUIDITE

Emova Group a réalisé un bénéfice de 798 K€ sur la période close le 30 septembre 2022 (contre un bénéfice net de 122 K€ au 30 septembre 2021) et présente à la clôture des capitaux propres part du Groupe de 34 933 K€. Au 30 septembre 2022, le Groupe disposait d'une trésorerie nette de 1 084 K€, contre 190 K€ à fin septembre 2021.

La continuité d'exploitation sur les 12 prochains mois à compter du 1^{er} octobre 2022 s'appuie sur la progression des flux de trésorerie d'exploitation et le maintien des concours bancaires d'Emova Holding existants.

RISQUES SOCIAUX

Le Groupe estime que les risques sociaux sont limités aux risques usuels des sociétés de services, de distribution et

de logistique en France. Ils sont évalués par la Direction des Ressources Humaines en établissant un contact régulier avec les salariés et leurs représentants lui permettant ainsi de mettre en place les améliorations éventuellement nécessaires.

RISQUES JURIDIQUES

Le Groupe a mis en place au sein de la Direction Juridique une organisation lui permettant de gérer de façon centralisée les risques de nature juridique en coordination avec le Comité Exécutif du Groupe.

La Direction Juridique dispose de l'expertise et des outils nécessaires et fait appel, pour prévenir les risques de litiges, contentieux et non-respect des législations applicables, à des avocats et des conseils spécialisés sur toutes les opérations jugées stratégiques et sur tous les contrats spécifiques, et fait valider en amont par ceux-ci tous les contrats types qu'elle est amenée à utiliser régulièrement dans l'exercice des différentes activités du Groupe.

Le Groupe a provisionné tout litige ou contentieux dont il estime qu'il est susceptible de présenter un risque, à hauteur des estimations réalisées avec ses conseils extérieurs.

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas de procédure, en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'une des sociétés du Groupe.

D) ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Engagements donnés :

Dans le cadre du refinancement susvisé et de la conclusion d'un contrat de prêt en date du 28 décembre 2021, aux termes duquel les Prêteurs ont accepté de consentir à la Société un prêt d'un montant de 12.500.000 euros divisé en quatre tranches, Emova Group a consenti :

- Une fiducie portant sur les titres financiers d'Antheia, de Monceau Fleurs, de BS Flore, d'I Flore, de LV Flore, de MF Flore et Roma Flore détenus par la Société et constituée par elle.
- Des nantissements de parts sociales de premier rang portant sur la totalité des parts sociales détenues par la Société dans le capital social d'Emova Market Place,

d'Emova Production, d'Happy Inc., de Hauraunize, de La Générale des Végétaux, de Monceau Fleurs Expansion France ;

Etant précisé que dans le cadre de ce refinancement, la Société a obtenu des établissements bancaires mainlevée pleine et entière des engagements donnés visés précédemment au rapport annuel de l'exercice clos au 30 septembre 2021, lesquels ne sont pas repris aux présentes.

Abandon de dettes reçues avec clause de retour à meilleure fortune :

Sur l'exercice clos au 30 septembre 2022, Emova Holding n'a consenti aucun abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune au profit d'Emova Group.

Emova Holding a consenti au 30 septembre 2016 un abandon de créance d'un montant total de un million quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-quinze euros et 38 centimes (1.086.295,38€) sous condition de retour à meilleure fortune, celui-ci étant défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2041, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres d'Emova Group.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, Emova Group s'est engagée à réinscrire au crédit du compte courant de la société Emova Holding dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleur fortune et jusqu'à concurrence de la Somme Abandonnée soit la somme de un million quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-quinze euros et 38 centimes (1.086.295,38€), une somme égale à 5 % du bénéfice net ci-dessus défini. Si, toutefois, certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aurait à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

Emova Holding a consenti au 30 septembre 2015 l'abandon de créance d'un montant total de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2.792.942,00€) sous condition de retour à meilleure fortune, celui-ci étant défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2041, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres d'Emova Group.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, Emova Group s'est engagée à réinscrire au crédit du compte courant de la société Emova Holding dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleur fortune et jusqu'à concurrence de la Somme Abandonnée soit la somme de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2.792.942,00€), une somme égale à 5 % du bénéfice net ci-dessus défini. Si, toutefois, certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aurait à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.